

**ARRETE N°2020-07-11**

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE**

**A Madame GRATEDOUX Chantal, 2ème Adjointe.**

---

Le Maire de la Commune de SOULIGNE-SOUS-BALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 qui donne la possibilité au Maire, par arrêté, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,  
Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-05-01 du 28 mai 2020 fixant à trois le nombre des Adjoints,  
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 28 mai 2020,  
Considérant que pour le bon fonctionnement de la Commune et de son administration, il convient de déléguer une partie des fonctions du Maire à des élus,

**ARRETE :**

**Article 1** : A compter du 15 juillet 2020, Madame GRATEDOUX Chantal, 2ème Adjointe au Maire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour exercer les fonctions relatives aux domaines suivants :

- Mise en place et encadrement du Conseil municipal des enfants.
- Réseau des Assistantes Maternelles.

**Article 2** : Dans le champ de sa délégation, Madame GRATEDOUX Chantal assumera les fonctions suivantes :

- Créer, mettre en place et installer un Conseil municipal des enfants.
- Mettre en place les élections nécessaires à cette installation en lien avec l'école.
- Faire le lien avec la Mairie pour la partie logistique (réservation de salle, besoin de fournitures, matériel...).
- Anticiper, préparer et proposer le budget relatif au fonctionnement et au(x) projet(s) du Conseil municipal des enfants en vue de la période budgétaire.
- Encadrer le Conseil municipal des enfants.
- Suivre les projets du Conseil municipal des enfants en fonction des propositions soumises et validées, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet.
- Solliciter des devis.

-Animer les commissions communales relatives à ses domaines d'intervention et en assurer le suivi (prévoir dates de réunions, réserver les salles, demander au secrétariat la préparation des convocations et documents nécessaires...).

-Animer les réunions dans les domaines de compétences qui lui sont délégués.

-Assister aux réunions du réseau d'assistantes maternelles communal et faire le lien en cas de nécessité avec le Relais d'Assistantes Maternelles Parents et Enfants communautaire.

**Article 3** : La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Madame GRATEDOUX Chantal des pièces et actes suivants :

-des bons de commandes et devis relatifs à ses domaines d'intervention, dans la limite des crédits inscrits au budget.

-des convocations des commissions communales liées à ses domaines d'intervention.

-des courriers liés à ses domaines d'intervention.

Les actes signés au titre des articles 1,2 et 3 devront porter les nom, prénom, qualité du signataire et portés mention de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Article 4** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame GRATEDOUX Chantal.

**Article 5** : Monsieur le Maire et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Sarthe, publié au registre des arrêtés communaux et affiché.

Une ampliation sera adressée au comptable de la Commune.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (6 Allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES CEDEX) ou via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20200715-A2020-07-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Publication : 17/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Souigné-sous-Ballon,

Le 15 juillet 2020.

Le Maire,

David CHOLLET

